Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0078

Recommandation relative à une coopération renforcée UE-Canada à la lumière du contexte géopolitique actuel, y compris les menaces pour la stabilité économique et la souveraineté du Canada

Recommandation du Parlement européen du 11 mars 2026 à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative à une coopération renforcée entre l'Union et le Canada à la lumière du contexte géopolitique actuel, y compris les menaces contre la stabilité économique et la souveraineté du Canada (2025/2168(INI))

Le Parlement européen,

– vu l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part[1], signé le 30 octobre 2016 et appliqué à titre provisoire depuis le 1er avril 2017,

– vu l'accord économique et commercial global (CETA) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part[2], qui est entré en vigueur le 21 septembre 2017,

– vu le partenariat stratégique UE-Canada sur les matières premières, lancé le 21 juin 2021,

– vu le partenariat numérique UE-Canada et l'alliance verte UE-Canada, lancés le 23 novembre 2023,

1 JO L 329 du 3.12.2016, p. 45, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2016/2118/oj.
2 JO L 11 du 14.1.2017, p. 23, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2017/37/oj.

– vu la déclaration commune des dirigeants de l’Union européenne et du Canada intitulée «Un partenariat durable, un programme ambitieux», adoptée lors du sommet UE-Canada du 23 juin 2025,

– vu le partenariat en matière de sécurité et de défense entre l’Union européenne et le Canada, signé lors du sommet UE-Canada du 23 juin 2025,

– vu la déclaration du sommet de l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord (OTAN) à La Haye, du 25 juin 2025,

– vu les conclusions du Conseil européen du 26 juin 2025,

– vu l’alliance pour la production de minéraux critiques, une initiative du G7 menée par le Canada, annoncée le 17 juin 2025 et lancée le 31 octobre 2025,

– vu la déclaration commune du 12 novembre 2025 à l’issue de la quatrième réunion du comité ministériel conjoint Canada-UE,

– vu la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée le 13 septembre 2007,

– vu le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté dans le cadre de la convention sur la diversité biologique,

– vu sa recommandation du 26 novembre 2025 au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la stratégie diplomatique et la coopération géopolitique de l’Union européenne dans l’Arctique,

– vu l’article 121 de son règlement intérieur,

– vu l’avis de la commission du commerce international,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A10-0035/2026),

A. considérant que, dans un contexte géopolitique de rivalité accrue entre grandes puissances, de volatilité politique, de fragmentation des chaînes d’approvisionnement mondiales, de montée du protectionnisme, d’instrumentalisation du commerce, de vulnérabilités en matière de sécurité économique et d’accélération du changement climatique, l’Union doit approfondir la coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que le Canada; que l’Union et le Canada ont un intérêt commun et accru à approfondir leur coopération, à renforcer leurs liens économiques et à défendre l’ordre international fondé sur des règles, et qu’ils partagent des positions communes sur pratiquement toutes les

régions du monde; que l'Union est toujours restée un allié fiable et fidèle du Canada;

B. considérant que l'Union et le Canada sont des partenaires stratégiques unis dans leur conviction que la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et la coopération multilatérale, notamment en matière de sécurité et de commerce, sont bénéfiques pour les sociétés canadienne et européenne et la communauté internationale et qu'ils devraient donc être défendus par des alliances mondiales de partenaires partageant les mêmes valeurs;

C. considérant que le partenariat UE-Canada est devenu essentiel pour défendre et soutenir le multilatéralisme et la démocratie dans le monde entier, alors que ces principes et accomplissements de longue date sont constamment et de plus en plus menacés; que le Canada et tous les États membres de l'Union sont parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;

D. considérant qu'il existe une coopération de longue date entre l'Union et le Canada au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'un engagement à travailler ensemble pour stabiliser et renforcer le système commercial international fondé sur des règles, dont l'existence est actuellement menacée, moderniser l'OMC et revitaliser son système de règlement des différends, y compris au moyen de l'arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire;

E. considérant qu'une coopération efficace entre l'Union et le Canada, fondée sur une direction et une responsabilité communes, est essentielle pour relever les défis mondiaux, tels que la guerre de la Russie contre l'Ukraine, la guerre hybride menée par la Russie contre les sociétés démocratiques, la concurrence géopolitique dans l'Arctique, les actions de plus en plus affirmées et la coercition économique pratiquées par la Chine en dehors des cadres établis au niveau international, la volatilité accrue de la politique étrangère américaine, le changement climatique et la situation au Proche-Orient;

F. considérant que la coopération entre l'Union et le Canada dans les cadres existants est essentielle pour préserver et renforcer la prospérité des deux parties; que, parmi les exemples de cette coopération essentielle, figurent la coopération commerciale et économique et les ambitions communes visant à relever des défis tels que les transitions écologique et numérique, l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies émergentes, la sécurité, y compris la coopération militaire, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que les infrastructures, l'énergie, la santé et la sécurité alimentaire;

G. considérant que, le 1er décembre 2025, le Canada et l'Union ont conclu avec succès les négociations relatives à un accord sur la participation du Canada au programme «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE), s'appuyant ainsi sur leur partenariat en matière de sécurité et de défense signé lors du sommet UE-Canada de juin 2025;

H. considérant que l'incidence du CETA est considérée comme positive, avec une augmentation considérable des échanges de biens entre l'Union et le Canada d'environ 63 % et 75,6 milliards d'euros, la suppression de 99 % des lignes tarifaires et un effet direct positif sur les petites et moyennes entreprises (PME), tant dans l'Union qu'au Canada, un nombre croissant de PME participant au commerce bilatéral; que les craintes initiales de voir le marché européen inondé de viande bovine canadienne ne se sont pas concrétisées et que quelque 2 % seulement du contingent annuel de viande bovine prévu dans le cadre du CETA ont été utilisés en 2023;

I. considérant que des difficultés subsistent dans l'application du CETA dans certains domaines, tels que la coopération réglementaire, le chapitre sur le commerce et le développement durable et l'accès transparent à des données complètes sur les marchés publics[3];

J. considérant que les chapitres sur le commerce électronique, le commerce et le développement durable et la disposition relative à la protection des investisseurs du CETA sont obsolètes et ne reflètent pas la politique actuelle de la Commission; que le gouvernement canadien a présenté des propositions visant à renforcer le caractère exécutoire des dispositions du CETA en matière de commerce et de développement durable;

K. considérant que le CETA fournit un cadre destiné à faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications dans les professions réglementées, telles que les professions d'architecte, de comptable et d'ingénieur;

L. considérant que les peuples autochtones du Canada possèdent des savoirs traditionnels irremplaçables, sont les principaux gardiens des écosystèmes et sont déjà touchés de manière disproportionnée par le changement climatique, la marginalisation socio-économique et la dégradation de l'environnement; que le Canada et l'Union ont adhéré à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui comporte un engagement de consulter les peuples autochtones et de coopérer avec eux de bonne foi en vue d'obtenir

3 Commission européenne: Direction générale du commerce et de la sécurité économique et al., Study in support of an ex-post evaluation of the Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) between the EU and its Member States and Canada – Final report – Annexes, Office des publications de l'Union européenne, 2025, https://data.europa.eu/doi/10.2781/9705637.

leur consentement préalable, libre et éclairé avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres, leurs territoires ou leurs ressources;

M. considérant que le Canada, par son engagement d'apporter un soutien à long terme à l'Ukraine et par son leadership fort au cours de sa présidence du G7, s'est avéré un partenaire stratégique de l'Union et un allié fiable de l'OTAN;

N. considérant que le potentiel des instruments existants de coopération entre l'Union et le Canada doit être pleinement exploité et que le partenariat UE-Canada doit être fortement renforcé afin que l'Union et le Canada puissent faire front ensemble devant la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, le révisionnisme des acteurs géopolitiques, l'escalade des campagnes de guerre hybride contre les sociétés démocratiques, le changement climatique et les défis qui pèsent sur l'ordre commercial mondial;

1. adresse au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les recommandations suivantes:

Le partenariat UE-Canada: cadre institutionnel

(a) saisir ce moment de rupture dans l'ordre international et de défis communs pour exploiter pleinement le potentiel du partenariat stratégique UE-Canada et élever la relation à un nouveau degré dans la poursuite des intérêts et des valeurs communs dans un environnement mondial en mutation rapide;

(b) maximiser leurs efforts pour mettre rapidement en œuvre les conclusions du sommet UE-Canada du 23 juin 2025, en prenant des mesures concrètes pour réaliser des progrès tangibles dans les domaines décrits dans la déclaration conjointe et le partenariat en matière de sécurité et de défense, y compris en s'appuyant sur la participation du Canada, en tant que seul pays non européen, au programme SAFE afin d'établir la coopération la plus étroite possible en matière de défense dans un monde où les rivalités entre grandes puissances se multiplient;

(c) intensifier les dialogues à plusieurs niveaux, y compris les sommets et les initiatives conjointes telles que les missions de commerce et d'investissement, ainsi que les formats de coopération à long terme au niveau opérationnel en désignant des responsables de projets spécifiques pour différents axes de travail, afin d'approfondir la coopération et de trouver des voies d'engagement stratégique entre le Canada et l'UE pour relever conjointement les défis mondiaux tels que l'IA, l'énergie, le changement climatique et la cybersécurité, en particulier à un moment où l'ordre international fondé sur des

règles est soumis à une pression croissante; garantir que ces dialogues associent, le cas échéant, la société civile et les parties prenantes spécialistes du domaine;

(d) soutenir le renforcement du rôle du dialogue parlementaire dans le partenariat stratégique et garantir des échanges parlementaires bilatéraux réguliers ainsi qu'une coopération sur les questions essentielles;

(e) noter que le Canada jouit du statut d'observateur au Conseil de l'Europe; appeler à renforcer la coopération au niveau parlementaire et demander au Conseil de l'Europe d'inviter régulièrement le Canada aux réunions interparlementaires en qualité d'observateur;

Coopération en matière de politique étrangère et de sécurité

(f) renforcer la coopération avec le Canada pour répondre aux menaces pour la sécurité de nos sociétés, telles que la guerre de la Russie contre l'Ukraine, les attaques hybrides, le terrorisme et les ingérences dans les sociétés démocratiques des deux côtés de l'Atlantique, l'affirmation de la Chine et la coercition économique qu'elle exerce, le retrait des États-Unis de l'ordre international fondé sur des règles, les conséquences du changement climatique, l'IA, la cybersécurité et la situation au Proche-Orient, tous facteurs qui mettent en péril la cohésion sociale de nos sociétés;

(g) insister sur la nécessité de déployer des efforts conjoints et de s'engager mutuellement, sur la base d'une approche globale de la défense, à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la résilience dans d'autres régions d'intérêt commun, notamment le voisinage immédiat de l'Union, en particulier les pays candidats et le Caucase du Sud;

(h) établir une feuille de route visant à garantir la mise en œuvre intégrale et en temps utile des engagements pris dans le cadre du partenariat en matière de sécurité et de défense, qui fournit un cadre politique cohérent et exhaustif pour le dialogue et la coopération dans un large éventail de domaines liés à la paix, à la sécurité et à la défense, y compris certaines initiatives de l'Union relatives à la sécurité et à la défense qui complètent la coopération des parties au sein de l'OTAN, telles que le programme SAFE et le plan "ReArm Europe"/Préparation à l'horizon 2030;

(i) intégrer le Canada, dans la mesure du possible, dans la base industrielle et technologique de défense de l'Union dans le but d'accroître la complémentarité et le rapport coût-efficacité pour les deux parties, y compris en intégrant les chaînes d'approvisionnement militaires et industrielles et en

harmonisant les stratégies et la recherche en matière de défense dans des domaines tels que la construction navale de brise-glaces et l'exploitation des ports; demander instamment une coopération entre l'Union et le Canada en matière de réglementation de la mise en œuvre de la 5G afin de respecter des normes de sécurité strictes; encourager les États membres à permettre aux entreprises canadiennes de participer à leurs procédures de passation de marchés publics;

(j) reconnaître l'engagement continu et les contributions militaires du Canada en faveur de la sécurité européenne, en particulier sa direction de l'opération Reassurance de l'OTAN en Lettonie, son adhésion à la coalition mondiale contre Daech, les initiatives de renforcement des capacités de l'OTAN au Moyen-Orient et la coalition contre les drones, et encourager la poursuite de la coopération dans des domaines clés afin de stimuler la production liée aux drones en synergie avec les initiatives industrielles et technologiques de l'Union; appeler à la mise en place de centres européens conjoints de formation aux capacités en matière de drones et de lutte antidrones, en coopération avec le Canada; proposer un accord bilatéral avec le Canada pour sécuriser la coproduction et le transfert technologique de capacités en faveur des systèmes de lutte antidrones (C-UAS), par un développement et un financement conjoints;

(k) s'appuyer sur la contribution précieuse du Canada aux projets «Mobilité militaire» et «NetLogHubs» dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP) de l'Union et sur les contributions de longue date du Canada aux missions civiles et militaires de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC); encourager la poursuite de la coopération et l'élargissement de la participation du Canada à d'autres projets CSP et initiatives de l'Union en matière de défense;

(l) examiner et renforcer la coopération avec le Canada pour lutter contre les menaces de cyberguerre et de guerre hybride et lutter contre les activités déstabilisatrices telles que la désinformation diffusée par les États hostiles ou l'ingérence dans les processus électoraux, y compris au sein des pays candidats à l'adhésion à l'Union, qui mettent gravement en péril la cohésion sociale dans nos sociétés;

(m) développer la coordination et la coopération dans des domaines essentiels tels que la gestion de crise, le maintien de la paix, la mobilité militaire, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, la sécurité spatiale, la sécurité énergétique, l'intelligence artificielle et les technologies

émergentes, y compris l’informatique quantique, afin de développer ensemble des capacités essentielles;

(n) continuer à faire fond sur le soutien sans faille de l’Union et du Canada à la souveraineté, à l’indépendance et à l’intégrité territoriale de l’Ukraine, ainsi que sur leur coopération et leur engagement commun de fournir, notamment par l’intermédiaire du G7 et de la coalition de pays volontaires, une aide politique, militaire, financière et humanitaire à long terme, notamment en œuvrant conjointement à la création d’une alliance internationale forte en faveur de l’utilisation des avoirs souverains russes immobilisés, conformément au droit international par le recours à un prêt de réparation, ainsi qu’en collaborant à la plateforme des donateurs pour l'Ukraine et à la mise en place, au lendemain de la guerre, de garanties en matière de sécurité pour l’Ukraine;

(o) coordonner les sanctions et l’isolement diplomatique de la Russie avec le Canada et d’autres partenaires, et étudier ensemble d’autres moyens de faire pression sur la Russie;

(p) travailler conjointement avec le Canada pour faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre et d’autres crimes graves commis dans le cadre de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine répondent pleinement de leurs actes, y compris en soutenant la création d’un tribunal spécial pour le crime d’agression contre l’Ukraine.

(q) continuer à faire fond sur le soutien coordonné de l’Union et du Canada à la souveraineté, à l’intégrité territoriale et à la résilience de la République de Moldavie face aux activités hybrides ciblées de la Fédération de Russie et aux répercussions de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine;

(r) encourager les autorités canadiennes à poursuivre et à renforcer la participation du pays, aux côtés de l’Union, aux initiatives humanitaires et en faveur de la démocratie, en particulier dans le cas de la Biélorussie, notamment par l’intermédiaire d’un soutien accru aux instruments qui permettent de fournir une aide ciblée, souple et efficace dans le monde entier;

(s) collaborer avec le Canada en vue de renforcer conjointement notre relation commune avec les États-Unis, qui est essentielle pour la sécurité et l’économie du Canada et de l’Union;

(t) renforcer la coordination entre l’Union et le Canada afin de relever les défis multiples posés par la croissance et

l’affirmation de la Chine, y compris dans les Balkans occidentaux;

(u) collaborer plus étroitement avec le Canada afin de maintenir la stabilité dans la région indo-pacifique, en s’appuyant sur la présence de longue date du Canada dans cette région et en alignant leurs stratégies respectives pour l’Indo-Pacifique afin de promouvoir une région indo-pacifique libre, ouverte, inclusive et fondée sur des règles, notamment en collaborant avec les partenaires régionaux (tels que l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est – ASEAN, le Japon et d’autres) dans les domaines de la sécurité maritime, de la connectivité et du respect du droit international dans les mers de Chine orientale et méridionale et dans le détroit de Taïwan;

(v) œuvrer avec le Canada à une paix juste et durable au Proche-Orient dans le respect du droit international grâce à une solution négociée à deux États; intensifier la coopération pour assurer une aide humanitaire aux civils à Gaza et soutenir tous les efforts diplomatiques et opérationnels visant à renforcer la stabilité régionale globale, tout en veillant à ce que le Hamas ne joue plus aucun rôle à Gaza à l’avenir; lutter contre les États malveillants tels que l’Iran qui menacent la sécurité et la paix dans la région; unir nos efforts afin de soutenir une transition politique pacifique et la protection de toutes les communautés en Syrie; collaborer avec le Canada pour aider la Jordanie et le Liban, qui sont fortement touchés par l’instabilité dans la région;

(w) mettre en place un dialogue semestriel en matière de politique étrangère afin de permettre une coopération stratégique sur les questions les plus prioritaires;

(x) souligner l’engagement commun de l’Union et du Canada à faire progresser le programme des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité grâce à une coopération bilatérale et multilatérale renforcée; encourager les deux parties à élaborer des initiatives conjointes concrètes, des efforts de renforcement des capacités et des actions diplomatiques visant à intégrer les perspectives de genre dans l’ensemble des politiques de paix et de sécurité;

(y) continuer à soutenir l’alliance verte UE-Canada en tant qu’engagement commun en faveur d’une action ambitieuse pour l’environnement et le climat sur la scène mondiale, y compris le soutien à la mise en œuvre intégrale des objectifs du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l’accord de Paris;

Renforcer le multilatéralisme

(z) renforcer la coopération avec le Canada pour défendre le multilatéralisme afin de répondre conjointement aux réalités géopolitiques émergentes et dangereuses qui affectent nos valeurs, nos intérêts et notre sécurité communs, ainsi que la cohésion sociale de nos sociétés;

(aa) renforcer la coopération entre l'UE et le Canada à l'intérieur et à l'extérieur des enceintes multilatérales en coordonnant les positions, en alignant les initiatives et en œuvrant ensemble à la défense de valeurs communes;

(ab) pratiquer une collaboration étroite et cohérente pour préserver le rôle et le fonctionnement essentiels des institutions internationales, telles que les Nations unies, la Cour pénale internationale, l'OMC et l'OTAN, ainsi que les enceintes internationales telles que le G7 et le G20; inviter à cet égard le Canada et d'autres pays partageant les mêmes valeurs à continuer d'adhérer aux normes de l'OMC dans leurs relations bilatérales avec les pays autres que les États-Unis;

(ac) coordonner les efforts afin de mener à bien la réforme stratégique des organisations internationales, telles que les Nations unies et l'OMC, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps;

(ad) intensifier la coopération au sein des institutions multilatérales de prêt et intensifier les synergies sur les marchés des capitaux et le renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne le financement de la défense;

Coopération sur l'Arctique

(ae) souligner le caractère stratégique de la région arctique pour l'Union et le Canada, compte tenu de son importance géopolitique, environnementale et économique croissante; demander un approfondissement de la coopération entre l'Union et le Canada dans l'Arctique, y compris en ce qui concerne le développement économique durable, la liberté de navigation et la sécurité maritime, la coopération militaire, la recherche scientifique, ainsi que la surveillance et la protection de l'environnement;

(af) exprimer leur préoccupation devant la militarisation de l'Arctique, notamment le développement des infrastructures militaires russes et la présence stratégique croissante de la Chine, et collaborer avec le Canada et les États-Unis pour préserver l'Arctique en tant que région de paix et de stabilité, en utilisant tous les instruments techniques et juridiques appropriés, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer;

(ag) renforcer la gouvernance multilatérale de l’Arctique avec le Canada, notamment la coopération par l’intermédiaire du Conseil de l’Arctique et de l’OTAN, et avec les États observateurs, afin de défendre le droit international et d’assurer la liberté de navigation et la prévention des conflits; promouvoir les initiatives menées par l’Union et le Canada en matière de dialogue, de réaction aux crises et d’exercices conjoints;

(ah) encourager la mise en place d’un cadre de coopération UE-Canada spécifique pour l’Arctique, assorti de dialogues structurés entre les institutions de l’Union et du Canada, afin de promouvoir une appréciation conjointe de la situation et la protection des infrastructures, de relever les défis climatiques et environnementaux et de protéger les intérêts, les droits et le patrimoine des communautés arctiques et des peuples autochtones;

(ai) promouvoir des politiques permettant de veiller à ce que les peuples autochtones de l’Arctique puissent exercer leur consentement libre, préalable et éclairé sur les projets ayant des incidences sur leurs terres, leurs territoires ou leurs ressources; établir un dialogue structuré avec le Canada sur la protection des écosystèmes et de la biodiversité, la mise en œuvre des normes environnementales internationales, la résilience des infrastructures, la sécurité maritime et l’intégration des savoirs autochtones dans le processus décisionnel; encourager une collaboration plus étroite dans les domaines scientifiques et culturels afin d’autonomiser les populations autochtones;

(aj) renforcer la coopération UE-Canada en matière de sécurité dans l’Arctique, notamment en surveillant conjointement les corridors maritimes stratégiques, en mettant en place des systèmes conjoints d’alerte précoce et des évaluations conjointes des menaces, en s’attaquant aux menaces hybrides et conventionnelles, telles que les cyberattaques, les interférences GPS et les opérations de la flotte fantôme, et en préservant les infrastructures critiques de l’Arctique, y compris les câbles sous-marins, les gazoducs et les systèmes de communication;

(ak) recommander que les États membres envisagent de créer de nouveaux projets de CSP avec le Canada, axés, par exemple, sur la recherche et le sauvetage ou la réponse environnementale, visant à renforcer les capacités de la PSDC dans l’Arctique; encourager les exercices de simulation UE-Canada axés sur la mise en œuvre à grande échelle du mécanisme de protection civile dans l’Arctique;

(al) mettre à jour la stratégie de sûreté maritime de l’UE et la politique spatiale de l’UE afin de traiter conjointement avec des partenaires stratégiques tels que le Canada les nouvelles possibilités et les nouveaux défis dans la région arctique; évaluer, en coopération avec le Canada, l’extension des programmes satellites existants afin de couvrir les besoins spécifiques de la région arctique, y compris une meilleure utilisation de Copernicus pour la surveillance de l’Arctique;

(am) encourager une coopération étroite avec le Canada en matière de développement des infrastructures de fibre optique afin de créer de nouveaux corridors numériques qui améliorent également la connectivité des communautés arctiques et soutiennent l’amélioration des soins de santé et des services sociaux, les possibilités d’éducation en ligne et l’accès à l’économie mondiale;

(an) soutenir les efforts visant à renforcer la résilience face à la pression potentielle exercée par les activités de la République populaire de Chine, qui est de plus en plus présente, et d’autres acteurs qui ne donnent pas la priorité à une extraction minière durable et fondée sur des règles; appeler à une coopération plus étroite avec le Canada et demander que la task force East Stratcom surveille les campagnes d’influence visant les décisions d’extraction minière dans l’Arctique;

(ao) approfondir la coopération avec le Canada pour faire face aux conséquences du changement climatique sur l’Arctique, renforcer les stratégies d’adaptation, soutenir les activités de surveillance et accroître les investissements dans la recherche, les transports, les infrastructures numériques et énergétiques, les technologies spatiales, le transport maritime durable, l’extraction et la transformation durables des matières premières, les énergies renouvelables et les autres activités à faible intensité de carbone, le tourisme et la résilience globale;

(ap) promouvoir les initiatives conjointes de recherche dans l’Arctique avec le Canada, en veillant à ce que la collaboration scientifique tienne également compte des risques de sécurité liés aux biens à double usage; encourager le partage de données ouvertes, le suivi des évolutions climatiques, environnementales et stratégiques, et l’intégration de la recherche dans la planification des politiques et de la sécurité;

(aq) collaborer étroitement avec le Canada, y compris par des canaux tels que la coalition des volontaires, afin de rester unis dans la préservation de l’autonomie du Groenland et de la

capacité d'action du peuple groenlandais, dans le contexte d'un intérêt géopolitique accru pour l'Arctique, comme en témoignent la rhétorique d'annexion de l'administration Trump, la coercition économique et militaire du Groenland et l'autoproclamation de la Chine comme «État quasi Arctique»; collaborer avec le Canada afin de veiller à ce que des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées soient appliquées lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'exploitation minière dans l'Arctique;

(ar) renforcer la coopération entre l'Union, le Canada, le Danemark et le Groenland, en s'appuyant sur l'accord historique conclu pour résoudre pacifiquement les différends frontaliers de longue date; accueillir favorablement la signature du nouveau protocole d'accord spécifique à la pêche entre le Groenland et le territoire du Nunavut au Canada;

Commerce de biens et de services, commerce numérique, investissement et sécurité économique

(as) promouvoir les avantages du CETA au sein des États membres et de l'Union, notamment un meilleur accès au marché, une simplification des échanges et une réduction des obstacles administratifs pour les PME, notamment en augmentant les ressources allouées aux campagnes de sensibilisation des entreprises de l'Union sur les possibilités commerciales; s'appuyer sur les résultats positifs du CETA pour œuvrer à sa mise en œuvre intégrale et saisir toutes les occasions de renforcer la relations avec le Canada en matière de commerce et d'investissement;

(at) continuer à approfondir de façon transparente la coopération et l'alignement réglementaires au moyen du protocole du CETA sur la reconnaissance mutuelle des résultats de l'évaluation de la conformité, et en intensifiant les travaux au sein du forum de coopération réglementaire du CETA;

(au) entamer sans délai des négociations sur un accord autonome ambitieux sur le commerce numérique afin de compléter le CETA, qui ne devrait pas empêcher la mise en œuvre de l'acquis numérique de l'Union ni réduire la future marge de manœuvre politique de l'une ou l'autre partie pour réglementer la sphère numérique, et qui doit pleinement respecter les dispositions horizontales relatives aux flux transfrontières de données et à la protection des données à caractère personnel dans les accords de commerce et d'investissement de l'Union, garantir un niveau élevé de protection des consommateurs en ligne et des règles prévisibles pour les opérateurs économiques et renforcer la coopération bilatérale dans l'économie numérique en alignant

les normes et les infrastructures, en renforçant la compétitivité, en garantissant la coopération en matière de cybersécurité, d'IA et de recherche quantique, et en créant de nouvelles perspectives dans le commerce électronique et les services numériques, en particulier pour les PME;

(av) travailler en étroite collaboration avec le Canada pour garantir une application plus forte, une appréciation plus claire de l'impact et un meilleur alignement réglementaire en ce qui concerne la mise en œuvre du chapitre sur le commerce et le développement durable du CETA, notamment en luttant contre le travail forcé et le travail des enfants et en réfléchissant aux propositions du gouvernement canadien visant à renforcer le caractère exécutoire des dispositions en matière de commerce et de développement durable;

(aw) travailler en étroite collaboration avec le Canada pour améliorer l'accès à l'information et la participation directe de la société civile aux comités relevant du CETA, avant et après chacune des réunions des comités spécialisés concernés;

(ax) travailler en étroite collaboration avec le Canada pour mettre en place, dans le cadre du CETA, un système de recueil des données ventilées par sexe sur les secteurs d'activité des entreprises détenues par des femmes et sur les activités commerciales des femmes;

(ay) poursuivre la collaboration avec le Canada afin de définir un instrument approprié et des activités conjointes concrètes pour faciliter l'accès des peuples autochtones au CETA et veiller à ce qu'ils en bénéficient et à ce qu'ils soient consultés et associés de manière significative, y compris en garantissant leur consentement libre, préalable et éclairé à la mise en œuvre du CETA et du partenariat stratégique sur les matières premières;

(az) reconnaître que le CETA a contribué de manière significative à la diversification et à la résilience des chaînes d'approvisionnement de l'Union et du Canada ainsi qu'à l'augmentation des importations dans l'Union de matières premières critiques en provenance du Canada; considérer positivement l'alliance pour la production de minerais critiques, une initiative du G7 menée par le Canada visant à diversifier et à garantir la production et l'approvisionnement mondiaux en minerais critiques; souligner que le partenariat stratégique UE-Canada sur les matières premières encourage la coordination et l'action commune en réponse aux restrictions à l'exportation imposées par des pays tiers sur les minerais critiques et d'autres ressources d'importance stratégique, et renforce la sécurité de la chaîne

d’approvisionnement et la résilience économique; assurer la poursuite du développement de projets communs dans le cadre du partenariat stratégique UE-Canada sur les matières premières, notamment en renforçant la coopération technique et scientifique et en augmentant les investissements dans les infrastructures, et continuer à approfondir le dialogue sur la politique industrielle avec le Canada;

(ba) encourager la coopération avec le Canada en tant que partenaire essentiel pour la sécurité énergétique et demander l’élargissement du dialogue de haut niveau UE-Canada sur l’énergie afin d’élaborer des actions conjointes sur l’hydrogène, d’autres technologies durables à faible intensité de carbone, la protection des infrastructures énergétiques critiques et le commerce durable de l’énergie; poursuivre la coopération existante dans le domaine des technologies nucléaires, y compris les combustibles et les services relevant du cycle du combustible, en négociant un accord de coopération nucléaire modernisé et global entre le Canada et l’Euratom;

(bb) étudier les possibilités de collaboration entre l’Union, le Canada et d’autres entités et régions géopolitiques partageant les mêmes valeurs, telles que l’Amérique latine et la région indo-pacifique, ou dans le cadre de l’accord de partenariat transpacifique global et progressiste, afin de promouvoir le commerce, de réduire les dépendances stratégiques, en particulier à l’égard de la Chine, d’accroître la résilience, de relever les défis du commerce mondial, notamment en renforçant le marché de l’acier afin de lutter contre la surcapacité mondiale, et de permettre un commerce fondé sur des règles entre les partenaires; accueillir favorablement, à cet égard, le lancement des négociations sur l’accord de partenariat économique global Canada-Inde, ainsi que la conclusion de l’accord de libre-échange UE-Inde;

(bc) exhorter les 10 États membres qui n’ont pas encore ratifié le CETA à le faire rapidement; réaffirmer l’importance de la pleine application du CETA, qui constitue un signal politique important dans la perspective du 10e anniversaire, en 2027, de son application provisoire, en particulier dans le contexte géopolitique actuel, et en tant que condition préalable à la pleine réalisation du potentiel économique de l’accord; dialoguer bilatéralement avec les États membres concernés afin de cerner leurs préoccupations;

Développement mondial

(bd) assurer une coordination étroite avec le Canada afin de combler les lacunes critiques, de renforcer les cadres

multilatéraux de développement, d'agir en tant que contrepartie plus forte des régimes autoritaires et de contrer leur influence croissante au niveau mondial, de promouvoir le développement durable, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable, et les partenariats internationaux inclusifs, et de maintenir le soutien à la société civile et à la résilience démocratique, en particulier dans le voisinage de l'Union et dans les pays candidats à l'adhésion;

(be) relever conjointement les défis émergents qui menacent le développement mondial, notamment le démantèlement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'interruption de l'aide étrangère des États-Unis;

Éducation, recherche et liens interpersonnels

(bf) donner rapidement suite à l'engagement d'approfondir la coopération dans des domaines tels que les liens interpersonnels, la culture, la jeunesse, le soutien aux politiques inclusives et le cadre du partenariat numérique UE-Canada;

(bg) accroître la résilience de la société en tirant parti de l'association du Canada à Horizon Europe, en renforçant la coopération dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la collaboration scientifique dans les domaines stratégiques, en facilitant et en encourageant la mobilité transatlantique des étudiants, des jeunes entrepreneurs, chercheurs et investisseurs, et des jeunes en général, à des fins professionnelles, d'études et de volontariat, et en explorant encore les possibilités de contacts interpersonnels et d'échanges d'études, en s'appuyant sur Erasmus et Erasmus+, et en faisant mieux connaître l'instrument de mobilité des travailleurs que constitue la carte bleue européenne;

(bh) collaborer étroitement avec le Canada pour étendre la reconnaissance mutuelle des professions réglementées à d'autres secteurs, tels que l'ingénierie et la comptabilité, à la suite de l'adoption d'un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre du CETA[4];

[4] Décision nº 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des architectes (JO L, 2024/2873, 14.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2873/oj).

Promotion de la résilience démocratique et de l'égalité

(bi) collaborer avec le Canada afin d'accroître la résilience démocratique dans le monde, en promouvant une approche globale de la sécurité et en soutenant les médias libres, l'intégrité électorale, la cohésion sociale et la société civile dans les démocraties vulnérables;

(bj) intensifier la coopération sur la réglementation relative aux médias sociaux et aux grandes entreprises technologiques, tout en renforçant le règlement sur les services numériques[5] et le règlement sur les marchés numériques[6] de l'Union;

(bk) collaborer étroitement avec le Canada pour développer une gouvernance responsable de l'IA conformément à la convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, dont l'Union et le Canada sont signataires;

(bl) encourager la coopération et l'échange de bonnes pratiques afin de promouvoir conjointement l'égalité et l'inclusion des groupes marginalisés au sein de l'Union, du Canada et dans le monde, en s'inspirant d'initiatives telles que l'Union de l'égalité de l'Union européenne et la Stratégie en matière de justice autochtone du Canada;

Observations finales

(bm) poursuivre la mise en place d'un véritable partenariat stratégique avec le Canada, fondé sur la confiance, sur des principes partagés et des valeurs ancrées dans le droit international et la démocratie;

(bn) promouvoir la participation à des initiatives de coopération, non seulement avec le gouvernement central canadien, mais aussi avec ses autorités provinciales et municipales et d'autres organismes compétents;

°

5 Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj).

6 Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj).

° °

2. charge sa Présidente de transmettre la présente recommandation au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.